



Les amis  
de l'église de la Trinité  
Nuillé-sur-Vicoin

Les amis de l'église de la Trinité  
53970 Nuillé-sur-Vicoin

☎ 02 43 98 04 56

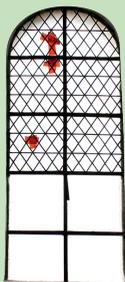
Mail : [amiseglisenuille53@gmail.com](mailto:amiseglisenuille53@gmail.com)

Imprimerie Trohel 53970 L'Huisserie



## Notre association

L'église de Nuillé-sur-Vicoin, édifice de haute antiquité, dont l'origine remonte au XI<sup>e</sup> siècle, est inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Le chevet et ses trois absidioles, la tour-clocher s'élevant sur l'inter-transept témoigne de son origine romane, dont le caractère est rehaussé par un heureux emploi du grès roussard. A l'intérieur, des retables classés, dont un attribué au maître-retableur lavallois François Langlois, complètent l'intérêt de ce monument. L'association, constituée en 2014, entend contribuer à le restaurer et à le mettre en valeur.



**L'association, en partenariat avec la commune de Nuillé-sur-Vicoin, s'est donné pour objectif la restauration des vitraux de l'église, à peu près tous incomplets ou endommagés.**

Une première tranche de travaux est envisagée pour 2015 et concerne les cinq ouvertures des trois absidioles de la façade est. Le montant global des travaux s'élève, dans une première estimation, à 5 226 €.

La participation de l'association sera du tiers, le reste étant financé par la commune propriétaire et maître d'ouvrage, les collectivités ou partenaires finançant habituellement ce type de restauration.

**Pour couvrir cette dépense et honorer son engagement, l'association lance une SOUSCRIPTION.**

## BON DE SOUSCRIPTION

**OUI**, je fais un don pour soutenir la restauration des vitraux de l'église de la Trinité de Nuillé-sur-Vicoin. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde de l'église pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Mon don** est de ..... € et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu

sur les sociétés

*Chèque à l'ordre : Association des Amis de l'église de Nuillé*

**Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :**

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 100 € donne droit à 66 € d'économie d'impôt

**Pour les entreprises, votre don donne droit à une réduction** de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Nom ou société :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Mail : .....

Vous pouvez remettre ou envoyer votre don à un des responsables de l'association, au président Dominique Delaunay, route d'Houssay ; au trésorier Jean de Bouville, Courcelle, à Nuillé-sur-Vicoin.

*Vous pouvez adhérer à l'association. Le montant annuel de la cotisation est de 20 €*